

Guide pour l'inscription Parcoursup

Du 20 Janvier au 11 Mars : s'inscrire et ajouter ses vœux

NB : les élèves de Bac Pro seront inscrits dans l'enceinte du lycée, à leur retour de PFMP

Ne pas hésiter à solliciter Professeur Principal, équipe pédagogique et Psy EN

Les étapes Parcoursup

S'inscrire sur la plateforme

Quels sont les éléments dont j'ai besoin pour m'inscrire sur Parcoursup ?

Dans tous les cas, il vous faut obligatoirement une adresse de messagerie valide que vous consultez régulièrement. Elle vous permettra de recevoir des messages de la plateforme sur le suivi de votre dossier et les propositions d'admission.

Vous êtes lycéen en terminale et vous préparez le baccalauréat en France, y compris via le CNED en année complète, ou dans un lycée français à l'étranger : vous avez besoin de votre identifiant national élève (INE ou INAA en lycée agricole).

Vous êtes déjà étudiant (vous avez donc déjà obtenu le baccalauréat) et vous souhaitez vous réorienter : vous avez besoin de votre identifiant national élève (INE ou INAA en lycée agricole).

A noter : si vous étiez déjà inscrit sur Parcoursup l'année dernière, votre numéroté de dossier en 2020 n'est plus valable. En revanche, il est recommandé de vous inscrire avec l'adresse de messagerie que vous aviez utilisée l'année dernière sur Parcoursup pour récupérer les éléments de votre dossier 2020.

Vous êtes candidat libre au baccalauréat : vous avez besoin de votre n° OCEAN (numéro d'inscription au baccalauréat composé de 10 chiffres).

Vous êtes candidat non scolarisé (en reprise d'études) : vous avez besoin de votre identifiant national élève (INE ou INAA en lycée agricole). Si vous n'avez pas d'INE, vous cochez la case "Je n'ai pas d'INE".

Vous avez suivi votre scolarité à l'étranger (hors lycées français à l'étranger), cochez la case « Je n'ai pas d'INE » pour vous inscrire.

Ces éléments vous permettent de commencer votre inscription pour obtenir votre numéro de dossier Parcoursup et créer votre mot de passe. Vous devrez ensuite compléter les informations concernant votre profil ou votre scolarité. Si vous êtes lycéen en France ou dans un lycée français à l'étranger, certaines informations sont déjà préenseignées. Si ce n'est pas le cas, vous devrez les saisir.

Plus d'informations dans la rubrique ["Renseigner son dossier"](#)

Qu'est-ce que l'identifiant national élève (INE) ? Où puis-je le trouver ?



L'INE (identifiant national élève) est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

Si vous êtes en terminale dans un lycée général, technologique ou professionnel (métropole et Outre-mer) ou élève de terminale en apprentissage, vous le trouverez sur vos bulletins scolaires ou sur votre relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat. En cas de doute, adressez-vous au secrétariat de votre établissement.

Si vous êtes en terminale dans un lycée agricole : utilisez l'identifiant d'inscription au baccalauréat agricole.

Si vous êtes en terminale dans un lycée français à l'étranger (AEFE) : renseignez-vous auprès de votre établissement qui doit vous fournir l'identifiant à utiliser pour vous inscrire sur Parcoursup.

Si vous êtes déjà étudiant, ce numéro figure sur votre relevé de notes du baccalauréat.

Si vous êtes scolarisé en année complète au CNED (Centre national d'enseignement à distance) : reportez-vous au courrier que vous avez reçu du CNED, relatif à votre inscription sur le site Parcoursup, il contient l'identifiant à utiliser.

Si vous êtes scolarisé à l'étranger (hors lycées français de l'étranger), cochez la case « Je n'ai pas d'INE » pour vous inscrire sur Parcoursup.

Si vous êtes candidat non scolarisé : si vous avez déjà eu un INE saisissez le, sinon cochez la case "Je n'ai pas d'INE".

Si j'ai perdu mon INE, comment puis-je le récupérer ?



J'étais déjà inscrit sur Parcoursup l'année dernière (candidat redoublant ou étudiant en réorientation), puis-je me connecter avec mon numéro de dossier en 2020 ? Est-ce que mon dossier de l'année dernière est conservé ?

Le numéro de dossier change chaque année, mais il est prévu que le candidat, inscrit sur Parcoursup en 2020, puisse récupérer sur la plateforme les éléments de son dossier de l'année précédente. Pour cela, vous devez vous réinscrire en utilisant l'adresse de messagerie utilisée en 2020.

Attention : cette possibilité est donnée une seule fois, au moment de l'inscription sur Parcoursup.

Si je rencontre des difficultés pour m'inscrire, qui puis-je contacter ?



Si vous êtes lycéen, vous pouvez en parler avec l'équipe éducative de votre établissement, en particulier votre professeur principal, qui a la possibilité de contacter les équipes Parcoursup.

Différents services sont également à votre disposition pour vous accompagner à compter du 20 janvier 2021 et tout au long de la procédure :

- Un numéro vert : 0800 400 070. Les conseillers sont disponibles du lundi au vendredi de 10 h à 16 h
- La rubrique « contact » depuis votre dossier Parcoursup pour poser vos questions

Des tutoriels vidéo sont également disponibles sur Parcoursup.fr à compter du 20 janvier 2021 pour vous guider dans votre inscription et la formulation de vos vœux.

Si je suis lycéen, certaines informations peuvent être pré-remplies lors de mon inscription : que dois-je faire si je constate des erreurs ?



En tant que lycéen, lors de votre première connexion, vous êtes identifié automatiquement dès que vous saisissez votre INE et votre date de naissance.

La plupart des données liées à votre profil (état civil, coordonnées...) et votre scolarité est déjà pré-remplie dans Parcoursup. Toutefois vous devez obligatoirement vérifier toutes les informations renseignées.

Si vous constatez des erreurs dans les informations liées à votre profil, vous pouvez les corriger ou les compléter. Attention : cela n'est possible que lors de la première connexion.

Si vous modifiez une information concernant votre statut de lycéen boursier, vous devez en informer votre établissement pour qu'il valide.

Si vous constatez des erreurs dans les informations liées votre scolarité, vous devez les signaler à votre établissement scolaire qui fera les corrections nécessaires.

Si j'ai un projet hors Parcoursup, dois-je quand même m'inscrire sur Parcoursup ?



L'inscription sur Parcoursup n'est pas obligatoire mais vous devez être sûr de votre projet hors Parcoursup avant de renoncer à vous inscrire et à formuler des vœux sur Parcoursup. Si c'est bien le cas, pensez à le signaler à votre professeur principal ou à votre chef d'établissement (par exemple un message via l'ENT de votre lycée).

Sachez que si vous êtes admis pour l'année 2021-2022 dans une formation située en France mais non présente sur la plateforme Parcoursup, cette formation exigera de votre part une attestation de non-inscription sur Parcoursup ou de désinscription de Parcoursup pour valider votre inscription administrative. L'attestation de non-inscription sera téléchargeable ici et vous pourrez obtenir une attestation de désinscription directement dans votre dossier Parcoursup.
